



SITE INTERNET
<http://www.sppuqtr.ca>

Volume 07 / no 9 / 17 décembre 2004

Joyeuses fêtes pour les « Personnels » de bonne volonté!



**MME GINETTE PLESSIS-
BÉLAIR**
professeure au Département des sciences de
l'éducation
Présidente du SPPUQTR

La visite des membres du Comité exécutif syndical dans les différents départements se poursuit. Nous avons rencontré les collègues d'une dizaine de départements jusqu'à maintenant. Nous apprécions hautement d'entendre les perceptions et les préoccupations de chacun dont nous prenons bonne note. Dans certain cas, il s'agit de bien cerner les problématiques propres à un département et d'en tenir compte lors de nos discussions avec la Direction. Dans d'autres cas, il s'agit plutôt de voir comment modifier notre travail syndical afin de mieux répondre aux attentes, mais également de mieux communiquer les obligations auxquelles un syndicat est tenu. Notre tournée se poursuit. Nous avons déjà identifié un certain nombre de problématiques, en l'occurrence : la reconnaissance adéquate du travail des professeurs impliqués dans la supervision des stages, la notion de « professeur clinicien » et les besoins exprimés par certains, à ne pas confondre pour autant avec le travail des professeurs qui s'occupent plus spécifiquement de la formation professionnelle et qui ne conçoivent pas pour autant s'abstraire de la recherche, la pertinence d'obtenir le statut d'école d'ingénierie pour les quatre départements concernés, la nécessité de sauvegarder nos programmes de premier cycle même dans des départements à faible densité d'étudiants, le statut du professeur retraité et le travail que plusieurs d'entre eux peuvent encore

fournir en termes, par exemple, d'encadrement des étudiants. Ce ne sont là que quelques exemples, la liste est longue. Ceux de la direction qui liront cette énumération reconnaîtront plusieurs sujets chauds de l'heure. Puisqu'il semble y avoir une volonté de collaboration, profitons de la nouvelle année qui approche pour se souhaiter d'arriver à des solutions satisfaisantes, bien sûr, mais également rapides, sur des enjeux qui, pour certains d'entre eux, appartiennent à la relance même de notre Université.

Dans un autre ordre de considérations à ne pas négliger non plus, l'Intersyndicale vient de mettre sur pied un comité chargé d'étudier les questions qui touchent l'environnement, dont la qualité de l'air et le maintien d'un campus vert... Deux étudiants se joignent également au comité. Par ailleurs, on apprend que la Direction s'apprête, elle aussi, à former un comité pour la rédaction d'un Plan de protection des espèces rares sur le campus. Convenons, sans vilains jeux de mots, que le thème semble bien être dans l'air et souhaitons que les deux comités travaillent en collaboration. C'est du moins ce qui a été convenu entre l'Intersyndicale, le Recteur par intérim (M. André Paradis) et le Vice-recteur aux ressources humaines (M. André G. Roy).

En dernière heure, nous apprenions que le corps professoral, qu'on a souvent blâmé d'être divisé, s'entend particulièrement bien quant au candidat qu'il souhaite voir retenu comme recteur (voir les résultats du sondage du Syndicat dans les pages qui suivent). Souhaitons que le Comité de sélection nous entende et retienne le candidat de notre choix.

Ainsi, somme toute, nous pourrions être à la veille non seulement d'une nouvelle année, mais aussi d'un nouveau style de gestion pour une UQTR renouvelée. Je vous le souhaite très sincèrement. Entre temps, permettez-moi au nom de l'équipe syndicale de vous offrir nos meilleurs vœux de joie, de santé et de bonheur.



Sondage syndical sur les candidats au poste de recteur

Dans le cadre du processus de sélection du prochain recteur, le Syndicat des professeurs et des professeures a organisé une rencontre d'information avec les candidats pour les délégués syndicaux et les professeurs. Le Conseil syndical a aussi convenu, compte tenu de la confidentialité des résultats officiels, de poursuivre la tradition et de tenir une consultation parallèle auprès de l'ensemble du corps professoral.

Les professeurs et professeures avaient jusqu'au lundi 13 décembre à 17 h pour faire parvenir leur réponse au sondage. Le Conseil syndical avait formé un comité pour procéder au dépouillement des résultats. Les professeurs Lisette Richard du Département des sciences de la santé, Hélène Désaulniers du Département de mathématiques et d'informatique et Pierre Sicard du Département de génie électrique et génie informatique ont procédé au décompte le mardi 14 décembre à 11h.

Considérant les professeurs en sabbatique, en perfectionnement, en congé sans solde, en congé maladie, environ 40% des professeurs ont répondu au sondage.

Résultats du sondage

Présence aux rencontres

Oui : 60,5%

Non : 30,6%

Poste de direction

Oui : 38,7%

Non : 53,4%

Très favorable+Plutôt favorable

M. Ghislain Bourque : 71,0%

M. Denis Dubé : 25,8%

Plutôt défavorable+Très défavorable

M. Ghislain Bourque : 17,7%

M. Denis Dubé : 58,1%

Réouverture du poste

Oui : 22,6%

Non : 68,5%

Nouveau secrétaire au Syndicat des professeurs et des professeures



Le 2 décembre dernier, les délégués syndicaux ont élu le professeur Mircea Gonciar au poste de secrétaire du Syndicat des professeurs et des professeures. Il remplace le professeur Michel Volle qui avait été élu au poste de vice-président aux relations de travail (VPRT).

Lieu de naissance : Sibiu, Roumanie

Date d'arrivée : 1985

Diplômes : Doctorat, Mécanique appliquée, 1973, Université de Brasov, Roumanie. Maîtrise, Génie électromécanique, 1968, École Polytechnique de Brasov,

Roumanie. Baccalauréat scientifique (mathématiques-physique), 1968, École Polytechnique de Brasov, Roumanie.

Biographie : Professeur coopérant à l'Université de Mostaganem, Algérie (1982-1984). Professeur titulaire à l'Université de Brasov, Roumanie (1973-1982). Ingénieur de conception à l'Institut des recherches et modernisations énergétiques de Sibiu, Roumanie (1968-1969). À l'Université du Québec à Trois-Rivières : professeur (1985-), chef de Section génie mécanique manufacturier du Département d'ingénierie (1993-95), directeur du Département de génie mécanique (1995-2001), membre de la Sous-commission du premier cycle (1992-1993). Champs d'intérêt : mécanique appliquée, génie pédagogique, télécommunications. Principales publications : Mécanique et résistance des matériaux pour les ingénieurs, Presses de l'Université de Brasov (1977); Résistance des matériaux - Recueil de problèmes, Presses de l'Université de Brasov (1977); Calcul de résistance dans l'industrie du bois, Éditions techniques, Bucarest (1981); Mécanique, Éditions pédagogiques, Bucarest (1981).

Souper gastronomique au lapin

Le 1er décembre dernier, le Comité des services à la collectivité organisait le premier souper gastronomique sur un thème particulier : le lapin. La quarantaine de participants et participantes se sont déclarés enchantés de la soirée. Le menu préparé par le chef de la Becquée côté jardin était excellent et l'ambiance fort agréable. Les gens ont même eu l'occasion de se familiariser avec la production du lapin par les brèves interventions du professeur Claude Genest, vice-président aux services à la collectivité.



Les professeurs Martin Descarreaux du Département de chiropratique, Claude Dugas, Serge Dulac et Martin Normand du Département des sciences de l'activité physique et leurs conjointes



Les professeurs Camille Chapados, Gervais Bérubé et Michel Cyr du Département de chimie-biologie accompagnés de leurs conjointes.



Les professeurs Jacques Goyette et Louis Marchildon du Département de physique, Luc Laperrière du Département de génie mécanique et Adam Skorek du Département de génie électrique et de génie informatique et leurs escortes.



Le professeur Corneille Kazadi et sa conjointe du Département des sciences de l'éducation, le professeur retraité Émilien Girard et son épouse et le professeur Pierre Senay du Département des sciences humaines.



Assises

La professeure Ginette Plessis-Bélaïr, présidente du Syndicat, les conjointes de Claude Genest et Paul Gagné et Mme Denise Asselin, secrétaire du Syndicat.

Debout. La professeure Claire Brochu du Département des sciences de l'éducation, le professeur retraité Paul Gagné, président de l'Association des professeurs retraités et le professeur Claude Genest, vice-président aux services à la collectivité.



Les professeurs retraités Normand Brouillette, Jean-Marie Lancery et Armand Séguin accompagnés de leurs conjointes.

Debout. Le professeur Jean Roy du Département des sciences humaines avec sa conjointe Louise Verreault-Roy.



Le syndrome du Gouvernement fédéral

Quand le Gouvernement fédéral publie ses résultats financiers à la fin de l'année budgétaire, tout le monde crie au scandale en constatant que les surplus réels dépassent largement, souvent de plusieurs milliards de dollars, les surplus prévus au dépôt du budget.

La pratique est dénoncée, car elle occulte tout débat sur l'utilisation possible de cette marge de manœuvre financière inattendue.

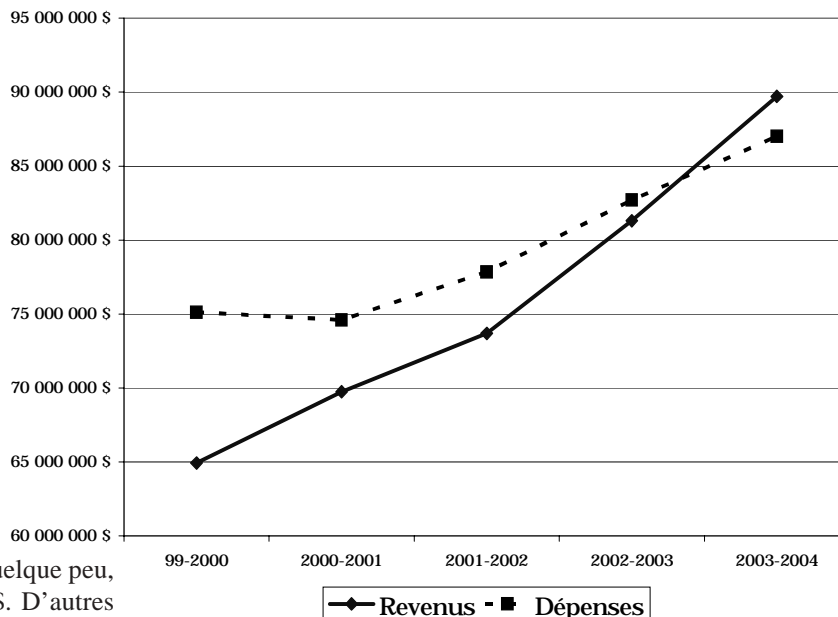
Les vice-recteurs aux finances qui se sont succédés semblent avoir une propension pour la chose. Après avoir déposé, en août 2003, un budget prévoyant un léger surplus de 100 000 \$, le Vice-recteur à l'administration et aux finances (VRAF) annonçait, lors de la réunion du conseil d'administration du 25 octobre dernier, un surplus réel de 3,8 M\$. **Un écart positif de plus de 5 M\$ en deux années, si l'on considère que l'année 2002-2003 s'est terminée avec un déficit de 1,4 M\$.**

D'aucuns pourraient dire qu'il s'agit d'une très bonne nouvelle et que l'UQTR pourra ainsi réduire, quelque peu, son lourd déficit accumulé. Déficit atteignant les 19M\$. D'autres pourraient toutefois se questionner sur la pertinence de poursuivre les compressions, de réduire les activités d'enseignement ou de couper les postes de professeur quand la marge de manœuvre financière permettrait de faire d'autres choix. Nonobstant les arguments que l'on peut déployer quant à la nécessité de consolider la dette.

Les revenus

En 2003-2004, les revenus de l'UQTR ont atteint un nouveau sommet de 89,7 M \$: 8,2 M \$ de plus que prévus initialement et en hausse de 38% depuis 1999-2000. Au cours des cinq dernières années, les revenus de l'UQTR ont augmenté de plus de 25 M \$ et deux fois plus rapidement que les dépenses (38,4% vs 15,1%).

- Comparativement au budget initial, les revenus ont été plus élevés de 8,2 M \$ (10,2%);
- Revenus totaux (89 706 375 M \$) en hausse de 10,3% comparativement à 2002-2003. En hausse de 38,4% depuis 1999-2000;
- Hausse des revenus de subventions du MEQ de 9,9% comparativement à 2002-2003. En hausse de 46,3% depuis 1999-2000;
- Hausse de 4,5% au niveau des frais de scolarité comparativement à 2002-2003. En hausse de 11,3% depuis 1999-2000;
- Les revenus des entreprises auxiliaires en hausse de 19,5% comparativement à 2002-2003. En baisse de plus de 27,7% depuis 1999-2000;



Masses salariales 2003-2004

En plus de disposer de plus de revenus, la Direction a pu, encore en 2003-2004, récolter les fruits des compressions des dernières années. La masse salariale des professeurs a connu une nouvelle baisse de près de 2% et de plus de 12% depuis 1999-2000.

Une économie de plus de 4 M\$.

- La masse salariale des postes de direction a augmenté de **5,3 %** comparativement à 2002-2003. Augmentation de 10,6% depuis 1999-2000;
- La masse salariale des professeurs a diminué de 1,9% comparativement 2002-2003. Diminution de 12,5% depuis 1999-2000;
- La masse salariale des professionnels a augmenté de 7,3% comparativement à 2002-2003. Augmentation de 32,2% depuis 1999-2000;
- L'ensemble des masses salariales sont en hausse de 2,3 M \$ (3,6%) comparativement à 2002-2003. Augmentation de 13,7% depuis 1999-2000.

2004-2005

Pour 2004-2005, la Direction prévoit encore une nouvelle baisse de 2,11% de la masse salariale des professeurs et cela malgré les augmentations de salaire obtenues suite à l'acceptation d'une réduction du plancher d'emploi.

À titre indicatif, mentionnons que la masse salariale des chargés de cours, des professionnels et des techniciens se sera accrue respectivement de 32% et 26% entre 1999-2000 et 2004-2005. Un ajout de 6,2 M \$.

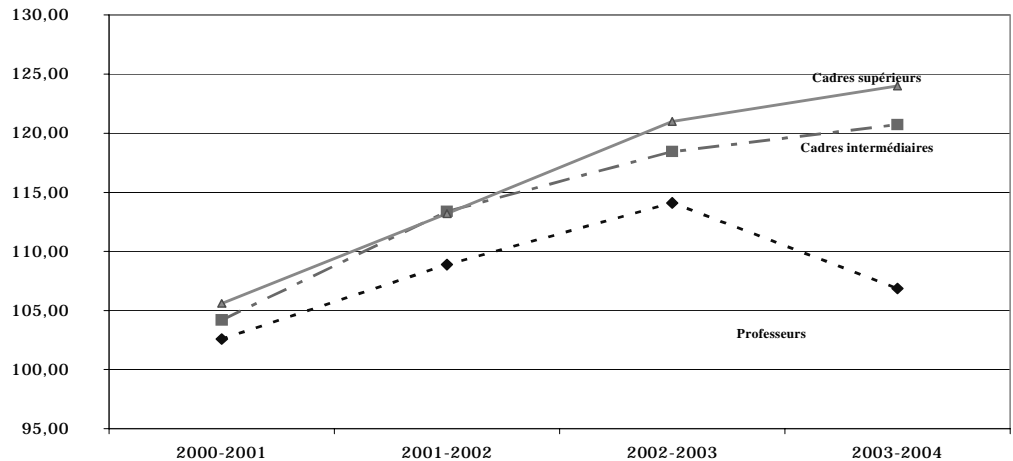
Salaire des cadres intermédiaires

Un jugement de la Cour du Québec autorise le dévoilement des salaires des cadres intermédiaires de l'UQTR.

Depuis plusieurs années, le Comité du suivi budgétaire du Syndicat des professeurs et des professeures publie des tableaux illustrant l'évolution des salaires de cette catégorie d'employés.

À la fin de l'année financière 2003-2004 (31 mai 2004), on constate que la masse salariale des cadres intermédiaires a augmenté de 9,5% (réaffectation d'un cadre supérieur à titre de directeur de service) et que le salaire moyen est passé de 102 327 \$ à 104 294\$ (1,9% de plus).

Évolution du salaire moyen des cadres supérieurs, des cadres intermédiaires et des professeurs de l'UQTR (1999-2000 = 100)



Source : VRAF, UQTR, Listes nominales des salaires versés pour les années concernées
Analyse : Comité du suivi budgétaire, SPPUQTR

Évolution salariale des cadres intermédiaires

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	année	période
Nombre de personnes	28	32	28	27	29	7,4%	3,6%
Masse salariale totale	2 418 957 \$	2 880 566 \$	2 742 556 \$	2 762 820 \$	3 024 513 \$	9,5%	25,0%
Salaire moyen	86 391 \$	90 018 \$	97 948 \$	102 327 \$	104 294 \$	1,9%	20,7%
Écart type	11 024 \$	12 328 \$	12 169 \$	11 882 \$	14 487 \$	21,9%	31,4%

Source : Listes nominales des salaires versés pour les années concernées

L'Intersyndicale des personnels et l'environnement

Depuis la création de l'IPUQTR (Intersyndicale des personnels de l'UQTR), les membres (Syndicat des professeurs et des professeures, Syndicat des chargés de cours et Syndicat des employées et des employés de soutien) avaient prévu se préoccuper de la qualité de l'air sur le campus. Des cas problématiques ont été signalés dans plusieurs pavillons.

Lors d'une récente rencontre, l'Intersyndicale a convenu d'élargir la réflexion et de former un comité-conseil qui se préoccuperait des questions d'environnement sur le campus : déboisement, aménagement, qualité de l'air, sensibilisation, etc. Pour ce faire, l'Intersyndicale souhaiterait mettre sur pied un

comité regroupant des représentants des employés et des étudiants auxquels pourraient se greffer des personnes-ressources possédant une certaine expertise.

Si vous êtes intéressé par les questions environnementales et que vous êtes préoccupé par la qualité de la vie sur le campus, nous vous invitons à communiquer avec votre Syndicat pour signifier votre désir de vous impliquer.

Une façon simple de mieux atteindre le plancher d'emploi



Louis Marchildon
professeur
Département de physique

La dernière livraison du *Point d'ancre* (22 novembre 2004) présente trois articles à propos du plancher d'emploi. Il ne s'agit en réalité que d'une fraction des nombreuses interventions que le Syndicat a faites, au fil des ans, à ce propos. Que le plancher d'emploi ait été déterminé en fonction de la proportion de cours assumés par des professeurs, par un nombre fixe de professeurs ou par une clause ascenseur, que son non-respect ait entraîné ou non une pénalité, il a rarement été respecté par l'Employeur, et jamais au cours des cinq dernières années.

Pour l'Employeur, il paraît impératif de ne pas excéder l'enveloppe budgétaire consacrée chaque année à l'embauche de professeurs. Celle-ci est déterminée en fonction du plancher d'emploi. S'il est dépassé, l'enveloppe prévue ne suffit plus. Si, par contre, le plancher n'est pas respecté, l'Employeur doit payer une pénalité, mais cette dernière est compensée par les économies réalisées en embauchant moins de professeurs. (Je fais ici l'hypothèse que la pénalité et les frais de chargés de cours correspondent exactement au coût d'embauche d'un professeur.) L'employeur préfère donc ne pas prendre de risques et, en pratique, il vise un nombre de professeurs moindre que le plancher d'emploi.

Je ne m'arrêterai pas ici à l'opportunité de ce choix. Je voudrais simplement montrer qu'on peut mieux atteindre le plancher d'emploi sans augmenter pour autant l'enveloppe budgétaire, pourvu qu'on la calcule sur plusieurs années.

La suggestion est la suivante. Dans la mesure où, à une année donnée, le plancher d'emploi serait dépassé par un nombre de professeurs compris entre 0 et 5 (oui, les fractions de professeurs existent!), ce nombre pourrait être utilisé par l'Employeur, au cours d'années subséquentes, à titre de « crédit » pour ne pas payer la pénalité de non-respect. Le crédit serait cumulatif, mais ne pourrait jamais dépasser 5. Voyons comment cela fonctionnerait en pratique.

Supposons que, pendant cinq années, le plancher d'emploi soit fixé à 340 postes. Supposons de plus que le nombre de postes comptabilisés au 1er septembre de chaque année soit de 343, 338,

344, 337 et 336, respectivement. Le tableau suivant indique alors, pour chaque année, les valeurs du crédit et la pénalité payée par l'employeur.

Année	Plancher	Postes	Crédit	Pénalité
1	340	343	3	0
2	340	338	1	0
3	340	344	5	0
4	340	337	2	0
5	340	336	0	2

À la première année, l'Employeur obtient un crédit de 3 postes. Deux de ceux-ci servent à effacer la pénalité de la seconde année. Le crédit qui reste (1) s'ajoute à celui de la troisième année (4), pour atteindre le total maximum de 5. Ce crédit efface la pénalité de la quatrième année, et ce qui reste (2) efface la moitié de la pénalité de la cinquième année.

Pour l'Employeur, le coût des 7 professeurs-années supplémentaires qu'il a embauchés à la première et à la troisième année est entièrement annulé par les pénalités qu'il a évitées. Le nombre moyen de postes comptabilisés, sur les cinq années, est égal à 339,6, ce qui permet de dire qu'en moyenne, le plancher d'emploi a été à peu près respecté.

À qui objectera que cette suggestion permet, lorsque l'Employeur a un crédit, de légaliser le non-respect du plancher d'emploi, je répondrai que dans la situation présente, l'Employeur ne le respecte pas de toute manière. Et si, éventuellement, l'Employeur n'a pas à payer la pénalité, c'est que dans les années précédentes il aura dépassé le plancher d'emploi, ce dont nous ne nous plaindrions certes pas.

Mais le principal avantage de cette suggestion me paraît être de mettre un peu de flexibilité dans un système qui en a désespérément besoin. Actuellement, plusieurs des postes approuvés ne sont pas affichés. Des affichages s'ajouteront sans doute au cours de l'année, mais à un moment où d'autres universités auront déjà pris contact avec des candidats particulièrement intéressants. Nous avons par ailleurs connu des années où l'Employeur, craignant de dépasser le plancher d'emploi, a décidé de surseoir à l'embauche de professeurs dûment recommandés par des assemblées départementales. La gestion de l'embauche se fait présentement à court terme. Le crédit de cinq postes (ce nombre, donné à titre d'exemple, peut bien sûr être modifié) permettrait de planifier un peu mieux cette opération, la plus importante sans doute au regard de la mission universitaire.

Élection à la Commission des études

La Commission des études est composée de vingt membres : six professeurs, six étudiants, trois chargés de cours et quatre cadres.

Les représentants des professeurs sont choisis par regroupements départementaux et selon qu'ils occupent ou non un poste de direction d'enseignement ou de recherche. Ils sont élus pour des mandats de deux ans lors d'une assemblée générale des professeurs.

Les mandats de plusieurs représentants actuels se terminent en décembre et en janvier prochain. L'élection aura donc lieu lors de l'assemblée générale de mars 2005. Les personnes en place poursuivre leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Les mandats des représentants des secteurs 1, 3, 4, 5 et 6 sont ou seront terminés en mars 2005. Les professeurs Purdy, Papillon, Saint-Louis et Denis peuvent solliciter un deuxième mandat de deux ans. Le professeur Charpentier termine son deuxième mandat. Il ne peut donc solliciter un nouveau mandat. Il faut rappeler

également que la représentation professorale ne doit pas compter plus de trois professeurs occupant un poste de direction au moment de l'élection. On ne tient pas compte du changement de statut en cours de mandat. Cette règle fait en sorte que la représentation actuelle à la Commission des études compte quatre professeurs occupant des postes de direction. Situation que la prochaine élection devra obligatoirement corriger.

L'article 7.03 de la nouvelle convention collective prévoit que les professeurs constituent plus du tiers des membres de la Commission des études. Il faudra donc ajouter un septième représentant des professeurs. Il n'a toutefois pas encore été déterminé si l'ajout nécessitera la révision des secteurs ou l'implantation d'un nouveau statut.

Nous invitons les professeurs, intéressés à représenter leurs collègues à la Commission des études, à compléter le bulletin de mise en candidature qui sera publié dans le *Point d'Ancre* et à l'acheminer au Secrétariat syndical avant l'assemblée générale du mois de mars 2005.

Membres de la Commission des études

		Fin de mandat	
Richard Purdy Professeur Département des arts	Secteur 1 Départements des arts, de français et des langues modernes et de traduction	28-avr-05	1er mandat
Odette Doyon Directrice Département des sciences infirmières	Secteur 2 Départements de chiropratique, de philosophie, des sciences humaines et des sciences infirmières	10-déc-06	1er mandat
Benoît-Mario Papillon Directeur Dpartement des sciences de la gestion	Secteur 3 Départements des sciences comptables, des sciences de la gestion et de l'économie et des sciences du loisir et de la communication sociale	10-déc-04	1er mandat
Guy Charpentier Professeur Département de chimie-biologie	Secteur 4 Départements de génie chimique, de génie électrique et de génie informatique de génie industriel, de génie mécanique, de chimie-biologie et de physique	21-janv-05	2e mandat
Mack Saint-Louis Directeur Département des sciences de l'éducation	Secteur 5 Départements de mathématiques et d'informatique et des sciences de l'éducation	31-janv-05	1er mandat
Marie-Claude Denis Directrice Département de psychologie	Secteur 6 Départements de psychoéducation, de psychologie et des sciences de l'activité physique	10-déc-04	1er mandat

Attention aux stationnements

Défense d'arriver au bureau avant 8h

Nous voudrions attirer l'attention des professeurs sur une nouvelle directive introduite au règlement sur le stationnement adopté par le Conseil d'administration.

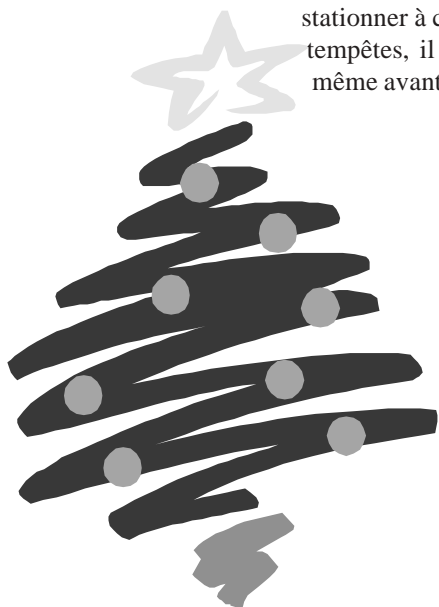
Le stationnement de nuit a toujours été problématique pour le déneigement des stationnements. L'implantation de «zones réservées» à proximité des résidences étudiantes aurait dû, semble-t-il, régler le problème. Les locataires pouvant laisser leurs autos à toute heure du jour et de la nuit.

La Direction a tout de même autorisé le stationnement de nuit dans l'ère située face au Pavillon Ringuet. Il est donc possible d'y laisser sa voiture pour la nuit. On comprendra toutefois que les lendemains des nuits de tempête, le déneigement laisse à désirer et qu'il soit plutôt difficile d'y circuler.

Afin de permettre le déneigement avant l'arrivée des étudiants et du personnel, la nouvelle directive interdit donc le stationnement de 6h à 8h le matin. Si vous laissez votre auto pour la nuit vous devez donc la déplacer avant 6h. Les employés de nuit devront aussi se doter d'une vignette spéciale.

Vous risquez toutefois d'hériter d'une contravention si vous avez la mauvaise habitude d'arriver au bureau avant 8h. En principe, tous les véhicules qui se trouvent dans le stationnement situé face au Pavillon Ringuet entre 6h et 8h le matin auront droit à une contravention. Et cela, durant tout l'hiver, même s'il n'y a que quelques tempêtes de neige. N'aurait-il pas été plus pratique de faire comme la Ville de Trois-Rivières et d'offrir un service téléphonique indiquant à quels moments il est interdit de stationner à cet endroit durant la nuit. À part ces quelques tempêtes, il serait permis d'y stationner en tout temps, même avant 8h.

Joyeux
Noël



Bonne
année

Membres du Comité exécutif du Syndicat des professeurs et des professeures 2004-2005

Mme Ginette Plessis-Bélaïr, présidente, M. Michel Volle, vice-président aux relations de travail, M. Alain Chalifour, vice-président aux affaires syndicales, Mme Lucie Guillemette, vice-présidente aux affaires universitaires, M. Claude Genest, vice-président aux services à la collectivité, M. Mircea Gonciar, secrétaire et M. Sylvain Beaudry, trésorier.

Le Point d'ancre est publié par le Comité exécutif

Pour correspondance :
SPPUQTR

3351, boul. des Forges C.P. 500
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7

Téléphone 819.376.5041

Télécopieur 819.379.2341

Courriel : Syndicat_Professeurs@uqtr.ca

Internet : www.spuqtr.ca



Syndicat des professeurs
et des professeures
Université du Québec à Trois-Rivières

Le logo du Syndicat des professeurs et des professeures
regroupe trois niveaux de signification :

le livre ouvert

l'arbre en croissance

les mains ouvertes vers les étudiants et la société